

Formation aux procédures de l'entreprise sur chantier

Le chef d'entreprise veille à ce que ses collaborateurs reçoivent une formation et informations à la sécurité au poste de travail. Cette formation s'inscrit dans le cadre de cette obligation (L4141-2 CDT)

OBJECTIFS :

L'opérateur est capable de mettre en œuvre les procédures de son plan de retrait.
L'encadrement de chantier est capable de contrôler les procédures mises en œuvre.

Formation IntraForfait 850 € HT + frais de déplacement du formateur

Emilie Marquet
Responsable pédagogique

CONTENU DE LA FORMATION :

Sur site, rappel des procédures spécifiques de l'entreprise notamment entrée de zone, décontamination du personnel et du matériel, processus.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Les techniques pédagogiques proposées privilégient l'interactivité au sein du groupe. Elles favorisent l'alternance entre temps de réflexion, échanges, mises en situation et apports théoriques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Pour valider la formation, il faut avoir réussi l'évaluation théorique (questionnaire à choix multiple) Pour réussir une évaluation, le stagiaire doit valider au minimum 3 thèmes sur 5

SANCTION VISÉE :

Attestation d'évaluation des acquis sous réserve de réussite à l'examen théorique

MATÉRIEL :

Sur site choisi par l'entreprise, avant le démarrage de la phase de retrait. Résultat des mesures "Etat initial" conforme au R.1334-29-3 du code de la santé publique.

RÉFÉRENCES :

Programme de formation établi par la société APF en référence à la formation au poste de travail (L4141-2 du code du travail)

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS :

Tout travailleur intervenant en temps qu'opérateur ou chef de chantier amiante.

DURÉE, EFFECTIFS :

1 jour (soit 7 heures)
10 stagiaires/session

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

Certificat de réalisation de la formation

QUALIFICATION DES INTERVENANTS :

Formateur APF

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Voir le bulletin d'inscription

TARIF ET DÉLAIS D'ACCÈS :

